

Les relations associations- collectivités territoriales : quels outils pour quels enjeux ?

Vincent Lalanne, consultant et formateur, expert des diagnostics territoriaux, des dispositifs de partenariat et de l'action culturelle territoriale. Ancien directeur d'une association culturelle départementale et ancien président de Culture et départements. Membre de la Société française d'évaluation et de l'atelier Culture 21.

- **Mardi 22 novembre 2011 à Paris**
- **Jeudi 1^{er} décembre 2011 à Lyon**

territorial LES FORMATIONS D'EXPERTS



Objectifs de la formation :

- Analyser les relations entre le secteur associatif artistique et culturel et les collectivités territoriales
- Identifier les liens entre le projet associatif et l'intérêt général porté par les collectivités territoriales
- Définir les modalités de ces relations



Avec votre inscription

Offert : pour toute inscription, un abonnement à *La Lettre du cadre territorial*

la **lettre**
du **cadre**
territorial



Renseignements pratiques :

Joëlle Mazoyer

Tél. : 04 76 65 61 00 Fax : 04 76 65 79 98

E-mail : joelle.mazoyer@territorial.fr

Groupe **Territorial**

Territorial - Les Formations d'Experts
BP 215 - 38506 VOIRON Cedex

- **Présentation de l'association loi 1901** (historique, juridique, économique, sociologique)
- **Projet associatif** et intérêt général
- **La subvention** et les autres formes de financement public
- **Comment instruire et suivre un dossier de demande de subvention** : caractère discrétionnaire de la décision de subvention, critères objectifs, critères qualitatifs, modalités d'évaluation, gestion de la baisse ou de l'arrêt de la subvention

Fiche d'inscription* à retourner par fax au 04 76 65 79 98

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail (obligatoire) :

Collectivité territoriale de rattachement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

CULTM04

Sélectionnez la date choisie :

- Mardi 22 novembre 2011 à Paris**
 Jeudi 1^{er} décembre 2011 à Lyon

↓ TARIFS HT

- Communes et EPCI jusqu'à 10 000 hab. et associations : 320 €
 Communes et EPCI de 10 001 à 40 000 hab. : 520 €
 Communes et EPCI de 40 001 à 80 000 hab. : 620 €
 Communes et EPCI de 80 001 à 150 000 hab. : 720 €
 Communes et EPCI de 150 000 hab. et plus : 775 €
 Conseils régionaux et conseils généraux : 775 €
 Entreprises privées : 775 €
 Autres (État...) : 520 €

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité

* Vaut convention de formation simplifiée. Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit la SAS TERRITORIAL. Tout dédit effectué dans les 15 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement de 50 % du prix de la prestation. Tout dédit effectué dans les 8 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement intégral du prix de la prestation.